

Le Directeur

ARRETE N°45-2025

PORTANT DELEGATION DE SIGNATURE A MADAME SANDRINE VERNET DIRECTRICE
ADMINISTRATIVE DES RELATIONS INTERNATIONALES

Le Directeur de l'Institut d'études politiques de Grenoble

Vu le code de l'éducation, notamment son article D741-9,
Vu le décret n°2012-1246 du 7 novembre 2012 relatif à la gestion budgétaire et comptable publique modifié,
Vu le décret n°89-902 du 18 décembre 1989 relatif aux instituts d'études politiques dotés d'un statut d'établissement public administratif associés à une université ou à une communauté d'universités et établissements,
Vu le décret n°2023-1034 du 8 novembre 2023 pérennisant les statuts de l'Université Grenoble Alpes,
Vu l'arrêté n° ESR2433893A du 19 décembre 2024 portant nomination de Monsieur Simon PERSICO aux fonctions de Directeur de l'Institut d'Etudes Politiques de Grenoble,
Vu l'arrêté du 23 novembre 2018 portant modification du recueil des normes comptables applicables aux organismes visés aux alinéas 4 à 6 de l'article 1^{er} du décret n°2012-1246 du 7 novembre 2012 relatif à la gestion budgétaire et comptable publique,
Vu le règlement intérieur de l'IEP de Grenoble,
Vu l'arrêté n°13-2025 du 3 février 2025 portant délégation de signature à Mme Sandrine Vernet directrice administrative des relations internationales,

ARRETE

Article 1er : L'arrêté n°13-2025 du 3 février 2025 portant délégation de signature à Mme Sandrine Vernet directrice administrative des relations internationales est abrogé

Article 2 : Délégation permanente est attribuée à Sandrine VERNET, en qualité de Directrice administrative des relations internationales, à l'effet de signer, au nom du Directeur :

- les certificats de service fait de dépenses relevant du périmètre « Relations internationales »
- la certification des services prévisionnels et réalisés des enseignants

Article 3 : Le présent arrêté prend effet à compter de l'accomplissement des formalités nécessaires à son caractère exécutoire et ce jusqu'à révocation expressément notifiée au délégataire et au plus tard, à la fin des fonctions du délégant ou du délégataire

Article 4 : Le présent arrêté est publié par voie d'affichage et sur le site internet de l'établissement.

Le Directeur

Vu et pris connaissance le : 30.09.25

Fait à Saint-Martin-d'Hères, le 08 septembre 2025,

La délégataire

Sandrine VERNET



Le délégant,
Le Directeur de l'Institut d'Études Politiques,
Simon PERSICO

Le présent arrêté peut faire l'objet, dans un délai de deux mois à compter de sa notification, d'un recours contentieux auprès du Tribunal administratif de Grenoble par courrier adressé au greffe du tribunal (Tribunal administratif de Grenoble, 2 Place de Verdun, Boîte Postale 1135, 38022 Grenoble Cedex), ou par l'application Télérecours citoyens accessible à partir du site www.telerecours.fr